

Mesures de contrôle

Direction responsable DIRECTION DES SOINS INFIRMIERS ET DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE	Émis	2017-12-12
Expéditeur Brigitte Duquette, conseillère-cadre à la qualité et surveillance de l'acte	Entrée en vigueur	2017-12-12
Destinataires Professionnels autorisés à décider d'une mesure de contrôle	Révisé	AAAA-MM-JJ

Interdisciplinarité

1. **Comment organiser les rencontres interdisciplinaires à travers les tâches quotidiennes lors de la mise en place d'une mesure de contrôle en contexte d'intervention planifiée?**

- Planifier les rencontres interdisciplinaires en collaboration avec l'utilisateur ou son représentant et minimalement 2 professionnels autorisés;
- Planifier à l'avance un calendrier de révision;
- Possibilité de prévoir une rencontre pour traiter plusieurs cas.

2. **Lors de l'application d'une mesure de contrôle en contexte non planifié, est-ce qu'il faut vraiment aviser le médecin traitant, et ce, même en centre d'hébergement?**

Oui, dans le milieu où il y a un médecin traitant, celui-ci doit être avisé dans un délai raisonnable, mais pas durant la nuit. On peut considérer cet appel comme une première démarche interdisciplinaire, et parfois, cela permet la prise en charge d'un usager symptomatique. (ex.: délirium, infection, etc.)

3. **Comment bien évaluer un risque (possible, probable, élevé, imminent) de façon objective? Y a-t-il des balises précises pour aider les professionnels à bien le documenter?**

Non, ces thèmes non définis dans la procédure sont exprimés de façon subjective à partir de faits observés par l'équipe interdisciplinaire lors de l'élaboration de l'hypothèse. Ils trouvent leur sens au niveau de la gradation du risque (ex. : est-il possible, probable, élevé ou imminent que la personne tombe de son fauteuil, et s'il tombe, le risque de blessure anticipé serait-il bénin, grave, etc.)

4. **Est-ce qu'il est nécessaire de faire une révision du plan d'intervention lors de la cessation d'une mesure de contrôle?**

En principe non, surtout dans le cas où le risque n'est plus présent (contrairement à une démarche de tentative de mesure de remplacement). Seule l'inscription « Annulation » doit être cochée au début de l'ancien formulaire PI relié aux mesures de contrôle. Une note doit toutefois bien documenter la démarche.

5. **Est-ce que le plan d'intervention doit être signé par deux professionnels autorisés de deux disciplines différentes?**

- Oui, le plan d'intervention doit être signé par des professionnels de deux disciplines différentes, sauf pour des cas d'exception telle que détaillée dans la procédure et la formation. (ex. : milieu de travail avec l'absence d'autre professionnel)

6. **Lors d'un transfert dans un autre milieu, est-ce que nous pouvons poursuivre la mesure de contrôle qui avait été recommandée?**

Non, une réévaluation doit être faite puisque l'utilisateur a changé de milieu. Une nouvelle analyse des besoins et des mesures de remplacement doit être faite.

7. **Est-ce qu'un professionnel autorisé à décider de l'application d'une mesure de contrôle peut décider d'appliquer une mesure qu'il ne connaît pas?**

Non, le professionnel doit être habileté lorsqu'il initie une mesure de contrôle. Lors d'un plan d'intervention, la décision est prise en interdisciplinarité. Au besoin, les professionnels peuvent demander une formation.

8.	Est-ce nécessaire de faire un plan d'intervention lorsque la mesure pourrait être appliquée seulement une fois par année (ex : visite chez le dentiste)?
----	--

Oui, il est préférable de faire un plan d'intervention et d'essayer de trouver des mesures de remplacement.

9. **Est-ce nécessaire d'avoir 2 professionnels pour retirer une mesure de contrôle?**

Non, il n'est pas nécessaire d'avoir deux professionnels pour cesser l'utilisation de la mesure de contrôle. Ceci appartient au jugement professionnel d'un intervenant autorisé à recommander l'utilisation de la mesure de contrôle. Selon la situation, ceci peut également être décidé en équipe interdisciplinaire. Quelque soit l'origine de la décision, le retrait graduel, partiel ou total d'une mesure de contrôle doit être accompagné d'une surveillance.

Documentations

10. Que doit contenir le plan thérapeutique infirmier (PTI) lors de l'application d'une mesure de contrôle?

Le PTI doit refléter l'ensemble des interventions « cliniques » et se réfère au formulaire de mesure de remplacement et au plan d'intervention lié aux mesures de contrôle. Exemple :

PLAN THÉRAPEUTIQUE INFIRMIER (PTI)

[illegible]

11. Qui doit compléter le formulaire « soins, intervention et surveillance liés aux mesures de contrôle »?

- Peu importe le milieu, la surveillance n'est pas une tâche réservée et peut donc être réalisée par tous :
 - En centre d'hébergement, compte tenu de la structure organisationnelle, c'est la responsabilité première du préposé aux bénéficiaires de compléter le formulaire;
 - En réadaptation, l'intervenant pivot s'assure que le formulaire soit complété;
 - À l'unité St-Charles, puisqu'il n'y a pas d'infirmière en tout temps, la tâche est déléguée à l'infirmière auxiliaire qui est responsable d'effectuer la surveillance minimalement 1 fois par quart;
 - En centre hospitalier, c'est la responsabilité de l'infirmière de déléguer une ou des personnes.
- L'infirmière doit effectuer la surveillance et compléter le formulaire :
 - En centre d'hébergement, 1 fois par quart;
 - À l'hôpital, minimalement 2 fois par quart.

12.	Lors d'un contexte du retrait de la contention définitive, est-ce que le formulaire « soins, intervention et surveillance liés aux mesures de contrôle » doit être complété?
-----	--

C'est la responsabilité de l'infirmière d'établir le type de surveillance lors du retrait de la contention et doit être documenté sur le formulaire.

13.	Est-ce que le formulaire de mesure de remplacement est un formulaire évolutif dans le temps et qui est autorisé à compléter cet outil?
-----	--

- Oui le formulaire est évolutif;
- Tous les intervenants, sauf les PAB et les assistants en réadaptation, peuvent documenter ce formulaire.

14. Que doit contenir la note d'observation infirmière lorsqu'un dispositif (les ridelles de lit, ceinture à boucle) est appliqué à la demande de l'utilisateur?

L'intervenant s'assure que les critères de sécurité sont respectés :

- L'utilisateur doit être conscient des risques potentiels de l'utilisation;
- L'utilisateur ne doit pas présenter un état de confusion;
- L'utilisateur doit être en mesure de demander et d'attendre l'assistance pour abaisser la ridelle de lit au besoin.

Une note au dossier doit être rédigée à cet effet. Voici un exemple de note au dossier : « Ridelles x 2 levées, à la demande de l'utilisateur. Critère de sécurité respecté ».

15. Que signifie la surveillance lors de l'installation initiale?

C'est la surveillance que l'intervenant doit effectuer lors de l'installation de la mesure de contrôle la première fois après la prise de décision. Par la suite, la fréquence sera celle établie au plan d'intervention lié aux mesures de contrôles en tenant compte des balises incluses dans la procédure.

16. Dans le secteur de la DPD, quelle est la procédure lorsque nous mettons fin à une mesure de contrôle?

Il sera nécessaire de cocher annulation sur la première page, de signer et d'acheminer le formulaire à la responsable du SIPAD.

17. Est-ce que le formulaire de mesure de remplacement est un outil qui doit être complété obligatoirement?

- La recherche de mesures de remplacement est une étape obligatoire qui doit être documentée en contexte d'intervention planifié.
- 2 choix sont possibles :
 - Inscription des mesures de remplacement sur le formulaire de mesures de remplacement;
 - Inscription sur le plan d'intervention lié aux mesures de contrôle;
- Donc, il n'est pas obligatoire d'utiliser le formulaire de mesures de remplacement, il demeure néanmoins un outil très intéressant pour aider à trouver des solutions.

Substances chimiques

18. Comment encadrer l'administration et la surveillance en lien avec une mesure de contrôle par substance chimique?

L'infirmière doit inscrire les directives au PTI.

19. Existe-t-il un encadrement législatif qui définit la médication comme mesure de contrôle?

Il n'existe aucune législation vis-à-vis l'administration de la médication donnée à des fins thérapeutiques ou de mesure de contrôle. Il revient au professionnel habilité d'assurer la surveillance. Lorsque la substance chimique a pour but d'empêcher la liberté de mouvement ayant pour impact que l'utilisateur ne peut plus vaquer à ses AVQ /AVD, elle est alors considérée comme une mesure de contrôle.

Interaction avec la famille

20. Comment gérer la situation lorsque la famille désire mettre une mesure de contrôle?

- Seuls les professionnels autorisés peuvent décider d'appliquer une mesure de contrôle selon la loi.
- Il est donc important d'effectuer un travail de collaboration avec la famille.
 - Rassurer, faire de l'enseignement, remettre le dépliant au besoin.

21. Comment gérer la situation lorsqu'un utilisateur et la famille refusent une mesure de contrôle, lorsque celle-ci est justifiée par les professionnels?

- Si la contention est refusée, le professionnel doit présenter les risques et les conséquences du refus et assurer la sécurité en fonction de la décision;
- Tenter d'assurer, selon ses limites, la sécurité de la personne et poursuivre la recherche de mesures de remplacement (tapis, lit à descente basse, demi-ridelle, TAB, etc.);
- Si le refus n'est pas dans le meilleur intérêt pour l'utilisateur et que l'équipe interdisciplinaire évalue que la mesure de

contrôle est nécessaire, seule la décision d'un juge aura préséance sur la décision de l'usager/famille. Une démarche devra être entreprise auprès du service juridique;

- Lors d'une situation non planifiée, présentant un danger imminent pour l'usager ou autrui, l'intervenant pourrait avoir recours à une mesure de contrôle.

Situations cliniques

22. Est-ce que le bracelet anti-fugue ou les portes codées sont considérés comme des mesures de contrôle?

- Le ministère ne considère pas le bracelet anti-fugue comme une mesure de contrôle lorsqu'il ne limite pas l'accès aux espaces communs qui constituent l'aire de vie de la personne;
- Il en est de même pour les portes codées qui s'adressent à un ensemble de personnes pour une mesure des gestions environnementale, organisationnelle, de sécurité, etc.;
 - Dans un milieu, où un usager aurait le code de la porte codée, celle-ci ne serait tout de même pas considérée comme une mesure de contrôle;
- On considère comme une mesure de contrôle lorsque la personne est confinée dans un lieu précis d'où elle ne peut pas sortir librement (ex. : de sa chambre).

23. Est-ce qu'un dispositif est considéré comme une mesure de contrôle lorsqu'un usager n'a pas les capacités physiques ou intellectuelles de se mobiliser?

Il n'est pas nécessaire d'appliquer un dispositif (ridelles de lit), puisque l'usager ne cherche pas à se lever.

24. Dans le contexte où les usagers ont des âges mentaux $\leq$ à 4 ans, est-ce possible que les ridelles de lit (ou les tentes de lit) ne soient pas considérées comme des mesures de contrôle?

- Les ridelles sont considérées comme étant une mesure de contrôle qui doit être déclarée et faire l'objet d'une surveillance adéquate lorsqu'elles sont utilisées dans le but de contraindre l'usager à demeurer dans son lit alors qu'il souhaite se lever.
- Si l'usager n'a pas les capacités de se lever ou de se déplacer, que ce soit intellectuellement ou physiquement, la ridelle n'est pas considérée comme une mesure de contrôle.
- Par contre, si l'usager possède les capacités de sortir de son lit ou de se déplacer/ramper lorsqu'il est hors de son lit, la ridelle doit être considérée comme une mesure de contrôle.

25. Est-ce possible de décider de l'application des mesures de contrôle à domicile (famille naturelle)?

- Il n'est pas recommandé de mettre en place des mesures de contrôle à domicile, car l'application des critères de soins, d'intervention est réalisée par un aidant naturel.
- Il est toutefois possible de décider d'appliquer une mesure de contrôle à domicile si les professionnels donnent adéquatement toutes les modalités d'utilisation et de surveillance selon la procédure en vigueur.

26. Lorsqu'un suivi par le professionnel n'est plus nécessaire, mais que la mesure de contrôle persiste, est-ce nécessaire de laisser les dossiers ouverts?

Oui il est important de laisser le dossier ouvert et assurer une évaluation de la mesure de contrôle minimalement selon les délais suivants :

- Soins à domicile : Tous les ans.
- Réadaptation : Tous les 3 mois, lors de la révision du plan d'intervention.
- Écoles spécialisées : Tous les ans.

27. Dans le milieu scolaire, lorsqu'il a été décidé de mettre en place une mesure de contrôle. Est-ce que les intervenants de l'école doivent compléter le formulaire de surveillance?

- Le professionnel doit faire part des recommandations reliées à la surveillance et l'inscrire au plan d'intervention. Une copie du plan d'intervention devra être remise à l'école.
- Nous ne pouvons pas obliger les écoles à utiliser notre formulaire, mais ça devient leur responsabilité de faire la surveillance.

28. Est-ce que le chauffeur d'un transport adapté doit assurer une surveillance lors de l'application d'une mesure de contrôle dans le transport?

- L'intervenant doit assurer une surveillance au départ et à l'arrivée seulement.
- Advenant une surveillance accrue, un intervenant doit accompagner l'usager.

29.	Est-ce possible d'utiliser des mesures de contrôle de type maison?
Non, il n'est pas autorisé d'utiliser du matériel de type maison. Les types de mesures de contrôle utilisés sont identifiés dans la procédure d'utilisation exceptionnelle de mesures de contrôle. Toutes mesures particulières doivent être adressées au membre du comité tactique via la conseillère-cadre à la surveillance et à la qualité de l'acte.	

30.	Quelles sont les normes pour le temps passé en isolement et quelles sont les surveillances requises?
Il n'y a pas de normes pour le temps passé en isolement, ceci appartient au jugement clinique du professionnel. Le plan d'intervention doit être bien documenté. Le formulaire de surveillance doit être documenté aux 15 min ou de façon plus rapprochée selon le plan d'intervention.	

31.	Est-ce toujours considéré comme une mesure de contrôle, lorsqu'il y a un gardien de sécurité ou autres intervenants devant la porte?
Si l'intervenant empêche l'usager de sortir, ceci est considéré comme une mesure de contrôle.	

32.	Lors d'interférence au traitement (ex. ponction veineuse, moulage d'orthèse) ou dans le cas où le traitement est répété, est-ce nécessaire de faire un plan d'intervention?
• Si la personne se débat, c'est considéré comme une mesure de contrôle. • Si cela arrive lors de l'intervention, c'est une mesure de contrôle non planifiée. • Lors de la prochaine intervention, il faudrait envisager des mesures de remplacement et au besoin planifier un plan d'intervention lié aux mesures de contrôle. • L'intervenant pivot est responsable de planifier le plan d'intervention si le comportement est prévisible ou récurrent.	

33.	Dans un contexte d'activité de groupe, est-ce que le fait d'empêcher un usager de sortir du local est considéré comme une mesure de contrôle?
• Non, puisque c'est la même consigne pour l'ensemble du groupe. Par contre, il est important de laisser l'usager au besoin avec motif valable.	

34.	Si un usager tente de traverser la rue et que l'intervenant le ramène à l'intérieur est-ce une mesure de contrôle?
• Non, c'est considéré comme une mesure de sécurité.	

35.	Dans un contexte d'apprentissage, le fait de ramener un enfant à sa chaise est considéré comme une mesure de contrôle?
• Non, par contre, le fait de maintenir l'enfant avec une force humaine est considéré comme une mesure de contrôle.	